

# PORTUGAL

## 1) VOLUME DE L'AIDE

### 1.1. Performances actuelles/récentes en termes de volume

APD nette en millions de USD	614
% du RNB	0,27 %

Source : données préliminaires de 2008 du CAD de l'OCDE

Entre 2001 et 2007, l'APD du Portugal a connu une augmentation en valeur absolue relativement faible (partant de 280 millions de USD) et une diminution relative par rapport au RNB (de 0,25 % à 0,22%). Toutefois, une augmentation spectaculaire de l'aide bilatérale à l'Afrique a conduit à une augmentation réelle de 21,1% en 2008, et a poussé le rapport APD / RNB de 0,27%.

### 1.2. Volume prévu à l'avenir

Le Portugal s'est engagé, en accord avec les engagements plus globaux de l'UE, à fixer l'APD en 2006 à 0,33 % du RNB et à 0,51 % en 2010. Le CAD de l'OCDE estime que l'aide portugaise en 2010 représentera 1 119 millions de USD (CAD, 2009). Toutefois, du fait que l'allègement de la dette a joué un rôle central dans les hausses de l'APD portugaise dans la période 2005 à 2007, le pays devra accroître sensiblement les autres types d'aide pour pouvoir réaliser les objectifs futurs.

## 2) ORGANISMES / MÉCANISMES CLÉS

### 2.1 Structures et organismes

*L'Institut portugais d'aide au développement (IPAD - Instituto Português de Apoio ao Desenvolvimento)*

Depuis 2003, l'IPAD, qui fait partie du Ministère portugais des affaires étrangères, est l'organe exécutif central chargé de la gestion et de la coordination de la politique de coopération au développement du Portugal. Le Portugal possède un programme d'aide légèrement décentralisé qui s'étend sur 15 ministères différents, plus les universités, d'autres institutions publiques et 308 administrations municipales. Le budget de l'IPAD est donc réduit par rapport à son mandat et en proportion du budget total : 13,9% en 2008 (42,4 millions d'euros). Plusieurs autres ministères s'impliquent dans la coopération au développement, notamment les Ministères de l'éducation, de la santé, des sciences, de la sécurité sociale et de la défense (voir le site Internet de l'IPAD – [www.ipad.mne.gov.pt](http://www.ipad.mne.gov.pt) – ou le CAD (2006b p. 51-53) pour de plus amples informations sur les organismes d'aide portugais. En 1999, le gouvernement a également décidé d'encourager les municipalités portugaises à mettre en place des programmes de coopération en coordination avec le ministère des Affaires étrangères (Gouvernement portugais 1999, p. 2 599-2 600).

*Ministère des finances (MF)*

Le Ministère des finances est l'autre acteur majeur de la coopération portugaise au développement. Il est chargé de l'allègement de la dette et des contributions multilatérales. En 2006, le Ministère des finances était chargé de la gestion de 48 % de l'APD (IPAD 2007).

*Commission interministérielle de la coopération (CIC)*

La mission prioritaire de la CIC est de renforcer le contrôle stratégique et politique de la coopération au développement. Elle a été créée pour étoffer le rôle de coordination du Ministère des affaires étrangères par rapport à la politique de coopération au développement, en collaborant avec d'autres ministères, ainsi que les organisations publiques et privées concernées. La loi stipule que la Commission doit se réunir deux fois par an en séance plénière avec tous les ministères sectoriels impliqués dans la coopération au développement.

*Sociedade Financeira para o Desenvolvimento (SOFID)*

Une nouvelle institution financière est en cours de création, dans le but spécifique de soutenir le secteur privé en ciblant les pays les moins développés (PMD) et les investisseurs portugais. Cet organisme relèvera du Ministère des affaires étrangères, du Ministère des finances et du Ministère de l'économie et de l'innovation. Il assurera des financements de coopération au développement et privilégiera le crédit à l'exportation, le capital-risque et les avals de crédit (CAD 2006b, p. 22 et Gouvernement portugais 2006).

Ni l'IPAD, ni les ministères compétents ne sont représentés sur le terrain et l'essentiel de la présence portugaise sur le terrain est incarnée par l'Ambassade du Portugal, qui est chargée de l'établissement des rapports, du suivi, de la gestion des projets ainsi que de la coopération technique. Le Portugal prévoit néanmoins d'implanter des bureaux locaux dans ses principaux pays partenaires (IPAD 2006a, p. 14).

## **2.2 Politiques et documents clés**

*Vision stratégique de la Coopération portugaise pour le développement (IPAD, 2006 b)*

La vision stratégique la plus récente, qui a fait l'objet d'une loi en décembre 2005, énonce les objectifs et les priorités majeurs de la coopération portugaise pour le développement. Le document met en évidence cinq principes directeurs : (i) engagement en faveur des OMD ; (ii) renforcement de la sécurité humaine ; (iii) promotion de la langue portugaise ; (iv) promotion du développement économique durable et (v) contribution aux négociations à l'échelle internationale. (Voir la section 4.4 pour une description des principaux domaines examinés dans le présent document.)

*Protocole portugais de coopération 2006 (IPAD, 2007)*

Ce protocole qui s'apparente à un rapport annuel est une compilation de la plupart des données de l'IPAD de la période 2002-2006 dans le contexte de priorités sectorielles et géographiques du Portugal. Il réaffirme également l'engagement du Portugal en faveur de questions transversales comme l'atteinte des OMD, la sensibilisation du public sur les questions de développement, l'engagement en faveur des Etats fragiles et la promotion des questions sur l'égalité des sexes et l'environnement.

### 3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

#### 3.1. Pays bénéficiaires

Concéder une aide bilatérale aux anciennes colonies portugaises, particulièrement aux PALOP (*Pays africains de langue officielle portugaise* – dont les 5 pays suivants : Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique et São Tomé et Príncipe) et au Timor oriental, est le but explicite de la coopération bilatérale portugaise (IPAD 2006b, p. 25). En 2006, ces pays constituaient les six premiers bénéficiaires de l'aide bilatérale portugaise, accumulant 75 % de l'aide décaissée aux pays lusophones (IPAD, 2007).

Dix plus grands pays bénéficiaires	% des décaissements bruts du total de l'APD	% des décaissements bruts de l'APD bilatérale	En millions de USD
Cap-Vert	12,9%	23,5%	52
Timor oriental	9,2%	16,7%	37
Mozambique	5,5%	10,0%	22
Angola	5,2%	9,5%	21
Guinée-Bissau	3,5%	6,3%	14
Sao Tome et Principe	2,7%	5,0%	11
Bosnie-Herzégovine	2,2%	4,1%	9
Serbie	1,7%	3,2%	7
Afghanistan	1,5%	2,7%	6
Indonésie	0,5%	0,9%	2

Source : données OCDE/CAD 2005-2006

Sur la période 2005-2006, les dix plus gros pays bénéficiaires cités ci-dessus ont reçu 81,9 % de l'APD bilatérale.

Répartition entre les différents groupes de bénéficiaires (% du total de l'APD bilatérale) :

Pays les moins avancés	75,6%
Autres pays à faible revenu	0,5%
Afrique Subsaharienne	58,4%

Source : données OCDE/CAD 2005-2006

#### 3.2. Critères d'allocation

##### 3.2.1. Critères de présélection

Il n'existe pas de critères de présélection pour l'aide portugaise en dehors du fait qu'elle cible les ex-colonies et les pays ayant des liens historiques avec le Portugal comme mentionné ci-dessous.

##### 3.2.2. Critères d'allocation

La *Vision stratégique de la Coopération portugaise pour le développement* (IPAD 2006b) reste géographiquement axée sur les pays PALOP et le Timor oriental (CAD 2006b, p. 11). Ces 6 pays sont les pays prioritaires du Portugal. Outre ses anciennes colonies, le pays continuera d'octroyer une partie de son aide au développement en faveur d'autres pays unis par des « liens historiques », comme le Maroc, l'Indonésie, le Sénégal et l'Afrique du Sud, entre autres (IPAD 2006b, p. 26).

## 4) POLITIQUES D'AIDE

### 4.1. Concessionnalité

Part des dons dans les engagements bilatéraux APD (à l'exclusion de la réorganisation de la dette)	90,2 %
Elément de concessionnalité de l'APD bilatérale aux PMA	95,1 %

Source : données OCDE/CAD 2005-2006

### 4.2. Types d'aide

Répartition des différents types d'APD (engagements sauf précision contraire):

	En millions de USD	% des décaissements de l'APD bilatérale brute [dénominateur brut des décaissements]
Coopération technique autonome (décaissements)	116,6	55,3%
Appui budgétaire général	1,5	0,7%
Projets et programmes sectoriels (notamment ceux relevant de la coopération technique)	159,8	75,7%
Actions se rapportant à la dette	0,5	0,2%
Aide alimentaire en faveur du développement	-	-
Assistance fondée sur les autres produits	-	-
Urgences et situation de détresse (décaissements)	2,3	1,1%

Source : données OCDE/CAD 2006

N.B.: les différents types d'aide détaillés dans ce tableau proviennent de plusieurs sources de données du CAD de l'OCDE. À ce titre, la somme de la dernière colonne n'équivaut pas à 100 %.

L'assistance technique est un élément important de l'APD bilatérale portugaise. Historiquement, l'AT a toujours constitué plus de 50 % de l'APD bilatérale. Il existe plusieurs types d'AT - notamment la formation de professeurs, l'envoi de coopérants, les bourses d'étude (pas seulement au Portugal, mais aussi en interne dans le pays partenaire), l'assistance technique destinée à renforcer les capacités des administrations des pays partenaires, etc, (IPAD 2007). L'indicateur de Paris 4 sur la proportion d'AT coordonnée avec les pays partenaires révèle que les meilleures pratiques se trouvent au Cap-Vert (100 % coordonnée).

L'écrasante majorité de l'aide portugaise au développement sectoriel repose sur les projets. Les processus portugais de planification et de programmation budgétaires rendent difficile l'appui budgétaire général, ce qui est aggravé davantage encore par une faible présence sur le terrain et un manque de décentralisation au niveau des pays. Au début des années 1990, le Portugal a introduit un appui budgétaire pour les pays PALOP, mais cela a été abandonné au milieu des années 1990 dès que la Guinée-Bissau a rejoint la zone Franc CFA. Selon l'indicateur de Paris 9, on trouve les meilleures pratiques en termes de « type d'aide » accordée par le Portugal au Mozambique, où 10 % du portefeuille d'aide total passe par des Approches-programmes (AP). Les PPTE signalent toutefois qu'il n'existe pratiquement aucune aide au titre de programmes, hormis la participation occasionnelle à des programmes sectoriels par le biais de projets.

### 4.3. Canaux d'assistance

Le Portugal octroie approximativement 47 % de son APD via les organisations multilatérales, dont 67 % est destiné à la CE, 5 % aux organismes des Nations Unies et 8 % au Groupe de la Banque mondiale (source : données OCDE/CAD 2006). Les ONG jouent un rôle marginal, quoique grandissant, dans l'aide au développement : les ONG n'ont reçu que 3,5 % environ de l'aide bilatérale en 2006 (IPAD, 2007).

En tant que membre de l'UE, le Portugal a signé les engagements de Paris de 2005 afin de canaliser 50 % de l'assistance d'Etat à Etat dans le cadre des systèmes nationaux. Selon l'enquête PRC-PPTE, on trouve les meilleures pratiques en termes de volume d'aide inscrit au budget en Guinée-Bissau, où environ 50 % de l'aide est de ce type.

### 4.4. Secteurs et projets

Les priorités sectorielles et thématiques du Portugal sont liées à la réalisation des OMD dans les pays prioritaires, ainsi qu'à l'application des avantages comparatifs déclarés du Portugal (par ex, langue, culture et structures juridiques et institutionnelles similaires). Les principes généraux qui régissent l'aide portugaise sont les suivants : bonne gouvernance, participation et démocratie. Dans cette optique, le Portugal cible ses interventions sur les trois grands domaines ci-après. En premier lieu, il vise à renforcer les administrations publiques, le système judiciaire, la gestion des finances publiques, l'État de droit, les systèmes électoraux, les processus de démocratisation, ainsi que les capacités de la société. La deuxième priorité – à savoir le développement durable et la lutte contre la pauvreté – couvre la santé, le développement rural, la protection environnementale et l'exploitation durable des ressources naturelles, la croissance économique, ainsi que le secteur privé. L'éducation pour le développement constitue la troisième priorité de la nouvelle stratégie. La coopération portugaise ne cible pas plus de trois ou quatre domaines prioritaires dans chaque pays, en vue de limiter la dispersion sectorielle (IPAD 2006b).

Le plan d'action portugais pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris vise le développement de directives sectorielles (éducation, égalité des sexes et bonne gouvernance en 2006, santé, développement rural et environnement en 2007) dans les secteurs clés, afin de faciliter la coopération tant avec les programmes d'autres donateurs qu'avec les choix stratégiques des partenaires (IPAD 2006a, p. 13).

Selon les évaluations des PPTE, l'aide portugaise au développement ne s'aligne pas toujours sur les priorités des pays partenaires telles qu'exprimées dans les plans de développement nationaux/DRSP, car elle dépend fortement de l'assistance technique et des projets autonomes. On trouve les meilleures pratiques à cet égard à São Tomé et Príncipe, où environ 50 % de l'aide est alignée.

Secteur	% de l'APD bilatérale (engagements)
Infrastructures sociales et administratives	65,1%
Dont : Éducation	30,3%
Santé	4,8%
Population	0,0%
Eau et assainissement	0,3%
Pouvoirs publics et société civile	20,6%
Infrastructures économiques	12,2%

Secteur	% de l'APD bilatérale (engagements)
Dont : Transports et communications	11,8%
Énergie	-
Production	1,5%
Dont : Agriculture	0,7%
Industries, mines, travaux publics	0,7%
Commerce et tourisme	0,1%
Activités multisectorielles	6,7%
Assistance aux programmes	1,6%
Activités liées à la dette	0,2%
Aide d'urgence	3,2%
Frais administratifs	5,9%
Autres	3,6%

Source : données OCDE/CAD 2006

#### 4.5. Flexibilité

Le Portugal ne possède pas de mécanismes spécifiques pour décaisser son APD de façon flexible dans les pays partenaires qui sont confrontés à des déficits du budget/BdP et/ou à des chocs extérieurs. Confirmant cette thèse, les PPTTE situent les meilleures performances portugaises en Guinée-Bissau, du fait de la concession historique d'aide budgétaire et d'appui budgétaire d'urgence en situation post-conflit.

#### 4.6. Prévisibilité

Les décaissements d'aide portugaise sont soumis à examen au cours du processus budgétaire annuel, ce qui débouche sur des Programmes annuels de coopération ou PAC. Pour les 6 pays prioritaires, il existe un cycle de programmation triennal, avec un cadre de financement indicatif (qui s'inscrit dans le Programme indicatif de coopération ou PIC). Il ne s'agit toutefois pas d'engagements fermes (IPAD 2006).

Dans son plan de mise en œuvre de Paris, le Portugal prévoit d'adopter une enveloppe financière pluriannuelle lors de l'élaboration des PIC, qui « *doit refléter des engagements de décaissement fermes – et pas seulement indicatifs* » (IPAD 2006a, p, 12). Le même document déclare également l'intention « *d'éliminer le besoin de rédiger des PAC* », car ces derniers présentent « *certaines inconvénients, comme les négociations annuelles, le temps passé par les deux parties et le risque de compromettre les programmes en cours de mise en œuvre* » (IPAD 2006a, p, 15).

En dépit de son processus d'allocation à relativement court terme, il convient de signaler que l'engagement du Portugal dans ses 6 pays prioritaires s'est effectué « *sur le très long terme* » (CAD 2006b, p, 13), même si 5 des 6 pays sont des États fragiles ou en conflit.

Les PPTTE ont des avis divergents sur la prévisibilité portugaise, São Tomé et Príncipe indiquant que la plupart de l'aide est soumise à un cadre pluriannuel, São Tomé et Príncipe signale également qu'environ les deux tiers de l'aide portugaise sont décaissés dans l'année budgétaire prévue. L'indicateur 7 de l'enquête de Paris, qui mesure la prévisibilité en tant que ratio des décaissements consignés par les pouvoirs publics par rapport à l'aide programmée par les donateurs, révèle que les meilleures pratiques sont au Cap-Vert (30 %).

#### **4.7. Conditionnalité**

En raison de l'absence d'appui général ou de programmes sectoriels, le Portugal n'exige pas le respect de conditions macroéconomiques ou de politique sectorielle.

#### **4.8. Dialogue politique**

L'élaboration des PIC se fait toujours en collaboration avec l'administration centrale et, en règle générale, elle s'inspire largement des plans et des contributions au développement national. Les PPTE rapportent donc un haut niveau de participation portugaise au dialogue politique (spécialement via le groupe d'appui budgétaire au Mozambique et le Fonds fiduciaire de l'IDA pour le Timor oriental, ainsi que pour São Tomé et Príncipe et la Guinée-Bissau). Par ailleurs, les décisions de décaissement sont généralement prises indépendamment des IBW. Les évaluations des PPTE viennent confirmer cela, São Tomé et Príncipe ne rapportant aucun type de lien avec les décisions des IBW.

### **5) PROCÉDURES D'AIDE**

#### **5.1. Conditions préalables**

La coopération portugaise dans les pays prioritaires s'appuie sur les Programmes indicatifs de coopération (PIC). Les PIC sont répartis en plans annuels de coopération destinés à des projets spécifiques. Les Directives des PIC s'appuient sur le document d'aide de l'UE consacré au cadre commun pour l'élaboration de documents de stratégie nationale (CE 2006a). Le Portugal vise à produire de nouveaux PIC pour l'ensemble des 6 pays prioritaires en 2006 (Angola, Mozambique et Timor oriental) et en 2007 (Cap-Vert, Guinée-Bissau et São Tomé et Príncipe). Il prévoit aussi d'introduire des mesures reflétant sa nouvelle « réflexion de Paris », telle que décrite par le plan d'action de Paris dans ces PIC (IPAD 2006a). Au moment de la rédaction de ce profil, le Portugal était en passe d'atteindre ces objectifs.

Le Portugal déclare recourir fréquemment à des Unités de gestion parallèles (CE 2006b, p, 74). Selon l'examen par les pairs du CAD, cela s'explique en partie par les très faibles capacités de ses pays partenaires prioritaires – comme indiqué précédemment, 5 des 6 pays peuvent être considérés comme des États fragiles/en conflit. Le plan portugais de mise en œuvre de Paris fait part de sa volonté de réduire le nombre d'UEP (IPAD 2006a, p, 12). L'indicateur de Paris 4 révèle l'existence d'une seule UEP en fonctionnement pour les deux pays consultés (Cap-Vert et Mozambique).

Selon les PPTE, le Portugal n'exige pas de fonds de contrepartie. Néanmoins, l'établissement d'UEP et de comptes en banque séparés, ainsi que le recrutement de personnel peuvent occasionner de sérieux retards. De plus amples informations sur les conditions préalables portugaises sont toujours en cours d'élaboration.

#### **5.2. Méthodes de décaissement**

Selon les PPTE, le gros (plus des 2/3) de l'aide portugaise est réglé soit par des créances de remboursement, soit par décaissement direct aux fournisseurs (ce dernier étant généralement préféré pour l'AT). Les décaissements sont donc rarement concédés au comptant aux pouvoirs publics. De plus amples informations sont en cours d'élaboration sur les méthodes de décaissement.

### 5.3. Procédures de décaissement

Concernant l'utilisation des systèmes de Gestion des finances publiques (GFP), l'indicateur de Paris 5a situe les meilleures pratiques au Cap-Vert, où le Portugal exploite ces systèmes pour pratiquement l'ensemble de son aide (99 %). En revanche, les PPTE rapportent que le Portugal tend à utiliser ses propres procédures de notification, de comptabilité et d'audit, au lieu de celles du pays concerné.

### 5.4. Procédures de passation de marchés

Le Portugal respecte la « Recommandation 2001 du CAD sur l'APD non liée aux PMD ». Dans les faits toutefois, une grande partie de l'aide portugaise aux PMD n'est pas couverte par la recommandation, car l'aide consiste soit en allégement de la dette, soit en coopération technique ou en projets dont la valeur de transaction est inférieure au seuil de 700 000 DTS (CAD 2006b, p, 49). Ainsi, même si l'aide portugaise non liée qui relève de la recommandation 2001 du CAD est passée de 57,7 % en 2001 à 99,8 % en 2004, le CAD estime toujours qu'en 2006, l'APD portugaise (hors AT) était liée à 18,3 % et partiellement liée à 20,5 %. L'aide liée et partiellement liée reste destinée au financement de petits projets au cas par cas, tandis que la passation de marchés implique toujours un appel d'offres restreint aux candidats du Portugal et du pays bénéficiaire (IPAD 2007). Les PPTE rapportent également une quantité considérable d'aide liée (25-33 %).

Selon l'indicateur de Paris 5b (sur l'utilisation des systèmes locaux de passation de marchés), les meilleures pratiques se trouvent au Cap-Vert, où le Portugal recourt aux systèmes locaux pour l'ensemble de son aide. Les PPTE signalent toutefois que de nombreux biens et services sont acquis hors des systèmes publics et que cela peut occasionner des retards de 3-6 mois.

De plus amples informations sur les pratiques portugaises de marchés publics sont en cours d'élaboration.

### 5.5. Coordination

En tant que membre de l'UE, le Portugal s'est engagé à Paris à réduire le nombre de missions non coordonnées de 50 %. Le Portugal a du reste rendu public un plan d'action dont l'objet est le respect des engagements de la Déclaration de Paris (IPAD, 2006a).

Le Portugal accroit activement la coordination avec l'UE et les autres bailleurs de fonds ; comme l'illustre le projet de lutte contre le paludisme à Sao Tomé qui est réalisé en partenariat avec les États-Unis (IPAD, 2005, p27). L'établissement de nouvelles directives sectorielles (voir la section 4,4), ainsi que la hausse prévue de la présence sur le terrain (voir la section 2), visent à contribuer à ce processus (IPAD 2006a, p, 13-14).

Le Portugal travaille également en coordination avec les autres donateurs par le biais de l'appui budgétaire, notamment avec 15 donateurs dans le groupe d'appui budgétaire au Mozambique, ainsi qu'au sein du Fonds fiduciaire pour le Timor oriental (TFET en anglais), géré par l'IDA (voir le site [www.aidharmonisation.org](http://www.aidharmonisation.org) pour des informations sur les initiatives d'harmonisation spécifiquement nationales).

**Principales sources** *(toutes les sources Internet ont été consultées en janvier 2009)*

CAD (2006a) « Simulation of DAC Members' Net ODA Volumes in 2006 and 2010 » consulté sur [www.oecd.org/dataoecd/57/30/35320618.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/57/30/35320618.pdf)

CAD (2006b) « Portugal – Development Assistance Committee Peer Review », consulté sur [www.oecd.org/dataoecd/2/12/36780494.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/2/12/36780494.pdf)

CE (2006a) « EU Donor Atlas 2006 », consulté sur [http://ec.europa.eu/development/body/publications/docs/eu\\_donor\\_atlas\\_2006.pdf#zoom=100](http://ec.europa.eu/development/body/publications/docs/eu_donor_atlas_2006.pdf#zoom=100)

CE (2006b) « Common Framework for Country Strategy Papers », consulté sur [http://ec.europa.eu/development/How/iqsg/docs/Links\\_various/Framework\\_CSP\\_2006.pdf](http://ec.europa.eu/development/How/iqsg/docs/Links_various/Framework_CSP_2006.pdf)

IPAD (2006a) « Portugal's Action Plan for Aid Effectiveness », consulté sur [www.oecd.org/dataoecd/30/50/30216572.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/30/50/30216572.pdf)

IPAD (2006b) « A Strategic Vision for Portuguese Development Cooperation », février 2006, consulté sur [www.ipad.mne.gov.pt/images/stories/Publicacoes/VisaoEstrategica\\_ing.pdf](http://www.ipad.mne.gov.pt/images/stories/Publicacoes/VisaoEstrategica_ing.pdf)

IPAD (2007) “Portuguese Cooperation Memorandum 2006”, consulté sur [www.ipad.mne.gov.pt/index.php?option=com\\_content&task=view&id=336&Itemid=283](http://www.ipad.mne.gov.pt/index.php?option=com_content&task=view&id=336&Itemid=283)

IPAD (2008) “Plan of Activities of IPAD 2008”, consulté sur [http://www.ipad.mne.gov.pt/index.php?option=com\\_content&task=view&id=18&Itemid=49](http://www.ipad.mne.gov.pt/index.php?option=com_content&task=view&id=18&Itemid=49)

Gouvernement portugais (1999) « Diário da República », I Série-B », No 114 — 17-5-1999, consulté sur [www.confederacionfondos.org/documentacio/Res\\_42-1999.pdf](http://www.confederacionfondos.org/documentacio/Res_42-1999.pdf)

Gouvernement portugais (2006) « Resolução do Conselho de Ministros n.º 8/2006, de 29 de Dezembro de 2005 », Grupo de trabalho para criar a Sociedade Financeira para o Desenvolvimento, 2006-01-23, consulté sur [www.portugal.gov.pt/Portal/PT/Governos/Governos\\_Constitucionais/GC17/Ministerios/MNE/Comunicacao/Outros\\_Documentos/20060123\\_MENE\\_Doc\\_Sofid.htm](http://www.portugal.gov.pt/Portal/PT/Governos/Governos_Constitucionais/GC17/Ministerios/MNE/Comunicacao/Outros_Documentos/20060123_MENE_Doc_Sofid.htm)

Reality of Aid (2006) « Portugal chapter in Reality of Aid 2006 », consulté sur [www.realityofaid.org/roareport.php?table=roa2006&id=36](http://www.realityofaid.org/roareport.php?table=roa2006&id=36)